



Conditions de réservation et Tarifs



DESCRIPTION DES LIEUX

La salle de réception, l'office, le vestiaire, les sanitaires pour le traiteur, 5 chambres, un salon, la cour pavée de 800 m² pour le vin d'honneur, l'accès au parking pour 65 véhicules.

• **La salle de réception**

La capacité d'accueil de la salle (~ 240 m²) est d'environ 200 personnes debout et 150/180 personnes assises.

Le matériel mis à disposition :

- > 10 tables rondes de 150 cm pour 8 personnes
- > 10 tables rondes de 180 cm pour 10 personnes
- > 10 tables rectangulaires de 180x75 cm pour 8 personnes
- > 10 manges debout de 82 cm

> 200 chaises velours noir

- > 2 chariots roulants pour déplacer les tables rondes
- > 1 chariot roulant pour déplacer les tables rectangulaires
- > 1 chariot pour déplacer les manges debout
- > 3 chariots pour déplacer les chaises

- > 100 chaises de jardin Grosfillex couleur anthracite
- > 20 fauteuils de jardin Grosfillex couleur anthracite
- > 15 tables de jardin 70x70 Grosfillex couleur anthracite

> Vestiaires (non surveillé)

> 1 sanitaire femmes avec 3 WC et plan de toilette 2 vasques, 1 sanitaire hommes avec 1 WC, 2 urinoirs et un plan vasque + 1 sanitaire (personne à mobilité réduite) + 1 table à langer.

La salle ne dispose pas de matériel de sonorisation qui reste à la charge du locataire.

- **L'office traiteur**

L'office traiteur est un espace destiné à être utilisé uniquement par un **traiteur professionnel** ou un **restaurateur** pour la préparation avant service. Elle ne dispose pas de four. Le Domaine de la Ferme de GRISIEN pourra proposer et conseiller, à la demande du locataire, des sociétés de traiteurs externes.

L'office traiteur est équipé de :

- > 1 chambre froide 1400 litres
- > 1 congélateur
- > 1 réfrigérateur
- > 1 micro-onde
- > 1 plonge évier double bac avec robinet à détection infrarouge
- > plans de travail inox
- > 1 chariot poubelle (Ne pas y jeter les bouteilles en verre)
- > Le Domaine de la ferme de GRISIEN ne fournit pas la vaisselle

L'office traiteur est mis également disposition des clients uniquement pour de la préparation froide ou du réchauffage.

Interdiction d'apporter des appareils de cuisson au gaz ou autre.

Seuls les traiteurs pourront apporter leurs étuves électriques à l'intérieur dans l'office (2 prises sont à disposition) ou des étuves à **gaz uniquement à l'extérieur.**

- **Le 1^{er} gîte à coté de la salle de réception**

Le Domaine de la Ferme de GRISIEN dispose d'un gîte, composé d'une salle à manger et de 5 chambres avec armoire, table, TV led, d'une capacité d'accueil de 14 couchages maximum {dont 2 chambres pouvant accueillir des personnes à mobilité réduite)

Les chambres se composent de la façon suivante :

- Ch. 1 : 2 couchages 1 lit double de 140, 1 douche à l'italienne, 1 meuble vasque 1 WC accessible aux PMR
- Ch. 2 : 4 couchages 1 lit double de 160, 1 banquette Clic Clac , 1 baignoire, 1 meuble vasque, 1 WC
- Ch. 3 : 2 couchages 1 lit double de 140, 1 douche à l'italienne, 1 meuble vasque 1 WC accessible aux PMR
- Ch. 4 : 2 couchages 1 lit double de 160, 1 douche à l'italienne, 1 meuble vasque 1 WC accessible aux PMR
- Ch. 5 : 4 couchages 1 lit double de 160, 1 banquette Clic Clac , 1 baignoire, 1 meuble vasque, 1 WC

- Les draps et les serviettes de bain sont fournis par Le Domaine de la Ferme de GRISIEN.
- Tous les lits sont protégés par des alèses et protèges oreillers + 1 couverture/lit dans les armoires.

La salle à manger / salon :

comprenant bibliothèque, sofa, table basse et tables /chaises pour les enfants .

En cas de location du gîte, vous pourrez l'utiliser comme salle de jeux pour les enfants.

A noter, la garde des enfants est sous votre entière responsabilité et les services d'une Baby Sitter est obligatoire au-delà de 10 enfants sur le Domaine.

- **Le second gîte dans le bâtiment principal en face de la salle de réception**

Le GFA de GRISIEN dispose d'un gîte, composé de :

- Au rez de Chaussée (accessible PMR)

- Suite Coquelicot

pouvant accueillir 4 personnes et comprenant :

1 séjour de 33 m2, avec coin cuisine et canapé convertible de 160x200, table, chaises, TV

1 chambre de 22 m2 avec lit de 160x200 + lit bébé, TV

1 salle de bains avec baignoire balnéo, douche italienne, vasque et WC

1 WC indépendant avec plan vasque

- au 1^{er} étage

- Chambre Zen

pouvant accueillir 3 personnes

1 antichambre de 13 m2 avec 1 lit de 90x190,

1 chambre de 19 m2 avec lit de 160x200, placard, armoire, bureau et TV

1 salle d'eau avec douche italienne, plan vasque et WC

- Chambre Rose

1 chambre de 30 m2 avec lit de 160x200, armoire, commode, bureau et TV

1 salle d'eau avec douche italienne, plan vasque et WC

- Chambre Solal

1 chambre de 23 m2 avec lit de 160x200, placard et TV

1 salle de bains avec baignoire balnéo, plan vasque et WC

- Les draps et les serviettes de bain sont fournis par Le Domaine de la Ferme de GRISIEN.
- Tous les lits sont protégés par des alèses et protèges oreillers + 1 couverture/lit dans les armoires.

CONDITIONS TARIFAIRES

Nous pouvons vous proposer différentes formules :

Location salle seule ou avec gites

Location salle avec traiteur

Location « clés en main » avec traiteur DJ, animateur, décorateur....

Est compris :

la mise à disposition des locaux suivants : la salle de réception, l'office traiteur, les vestiaires, les sanitaires, les gites (suivant réservation) ainsi que l'accès à la cour et au parking

- l'eau, le chauffage et l'électricité

Les tarifs appliqués seront ceux convenus dans le contrat d'engagement de réservation.

Modalité de réservation :

La demande de renseignements et de disponibilités se fait de préférence par mail domaine@grisien.fr ou par téléphone : 01 64 16 23 34 ou 07 88 16 06 44.

La réservation n'est effective que lorsque le contrat d'engagement, les conditions de réservation (dûment paraphés et signés) et le chèque d'acompte, ont été renvoyés par le futur locataire.

A la réservation, le locataire versera un acompte représentant 1/3 du prix de la location, par chèque, ou par virement libellé à l'ordre du Domaine de la Ferme de GRISIEN.

Caution :

La caution sera versée par chèque, à l'ordre du Domaine de la Ferme de GRISIEN, le jour de l'arrivée.

La caution permet de garantir : Les dégâts matériels ou détériorations qui pourraient survenir ainsi que les frais de ménage trop importants (ex. murs ou sol détériorés....).

Elle est restituée lorsque que l'état des lieux est fait, que les clés sont rendues par le locataire et à condition qu'aucune observation ne soit faite sur la propreté de la salle, des chambres de la cuisine, des sanitaires etc...et abords extérieurs et qu'aucune détérioration ne soit constatée

Annulation :

Selon l'article de loi (art. L121-2U) du code de la consommation, le locataire aura 7 jours à compter de la conclusion du contrat de vente, pour se rétracter. Le remboursement sera alors effectué par le propriétaire dans les 30 jours suivant la date à laquelle le locataire aura exercé son droit.

Passé ce délai de rétractation, toute réservation est ferme et définitive et devra être réglée dans son intégralité y compris en cas d'annulation de l'évènement (hormis les frais de ménage).

Assurance :

Le locataire s'engage à être garanti en responsabilité civile, tant pour les dommages qu'il pourrait causer à des tiers, que pour ceux qu'il pourrait causer au Domaine de la Ferme de GRISIEN. **Il devra aussi vérifier que ses prestataires de service** (organisateur, traiteur, musicien, D'J, baby sitter ou autre) **possèdent une assurance professionnelle.**

ETAT DES LIEUX ET MENAGE

Etat des lieux

L'état des lieux sera établi lors de la mise à disposition des locaux et matériels.

Un état des lieux de sortie sera établi lors de la restitution des locaux et matériels.

Un état des lieux non satisfaisant peut faire l'objet de non-restitution de la caution ou d'une restitution partielle.

L'état des lieux pourra déterminer l'éventuelle facturation de remise en état des locaux et matériels, suite à d'éventuels dégâts ou dommages.

Ménage

La prestation comprend le ménage des locaux et des extérieurs moyennant la somme convenue dans le contrat d'engagement de réservation. Elle ne comprend pas le ménage qui ne serait pas d'ordre courant à savoir : bris de verres, taches sur les murs ou les chaises.

Le locataire s'engage à ranger **après nettoyage** de celles-ci les tables et chaises de la salle sur les chariots et à mettre les déchets dans un sac {fourni par ses soins} qu'il jettera dans les containers prévus à cet effet.

L'office traiteur doit normalement être rendu dans un état de propreté impeccable par le traiteur. Le locataire s'engage à la laisser vide et débarrassée de tous plats, poubelles, détritiques...

La décoration doit être désinstallée.

Les bouteilles en verre devront être gérées par le locataire. **Elles ne devront pas être jetées dans les sacs poubelles ni dans les containers** mis à leur disposition. Le locataire s'engage à les ramener ou à aller les jeter en ville dans les containers à verre prévus à cet effet.

Le tri des ordures ménagères et carton, plastique devra être respecté suivant la couleur des containers.

REGLEMENT INTERIEUR DES LOCAUX ET EXTERIEURS

Il est formellement interdit de fumer dans les locaux fermés du Domaine de la Ferme de Grisien ce qui aurait comme conséquence de déclencher l'alarme incendie installée sur l'ensemble des locaux. Les fumeurs pourront fumer à l'extérieur, des cendriers sont mis à leur disposition.

Un emplacement a été matérialisé par des bandes jaunes sur le parking pour l'accès au véhicule de secours à la citerne de réserve d'eau incendie. **Cet emplacement et son accès devra rester libre en tout moment. Nul n'est autorisé à y stationner.**

Pour des raisons de sécurité, les personnes ayant un handicap de quelque nature que ce soit (mobilité réduite, mal voyant ou mal entendant ...) devront utiliser les sanitaires « PMR » spécialement équipés d'alarmes visuelles et sonores réglementaires

Le locataire s'engage à respecter les capacités d'accueil maximum de l'établissement classé en ERP type O, L de 4ème catégorie soit 300 personnes, comprenant l'ensemble des invités et des prestataires de services (traiteur, DJ, animateur, garde d'enfants ...)

Il est formellement interdit de manger dans la partie hébergement.

L'armoire réfrigérante et le congélateur doivent rester vacants pour le traiteur.

Les chambres seront à libérer suite à l'état des lieux et remise des clés au plus tard à 18 heures le jour du départ sauf demande exceptionnelle.

Le locataire est tenu de faire respecter l'ordre et d'assurer la bonne tenue de la manifestation envers les tiers et les participants.

Il est responsable des débordements et des incidents qui pourraient avoir lieu jusqu'à l'état des lieux de sortie.

Il se doit également de préserver l'intégrité des biens mobiliers et immobiliers.

Les jeux de ballons sont interdits dans le domaine sauf sur les espaces verts du parking.

Les feux d'artifice et lanternes célestes sont interdits suivant **L'arrêté Municipal du 12 Mars 2009 qui interdit strictement les feux de toute nature sur le territoire de la commune du 15 Avril au 15 Octobre inclus**

En dehors de cette période, une demande d'autorisation administrative devra être déposée en Mairie par le locataire des lieux.

Les ballons gonflés à l'hélium sont autorisés sous réserve que ces ballons ne soient pas reliés entre eux ; qu'ils soient constitués d'une enveloppe non réfléchissante et devront être lâchés par 50 ou 100 ballons maximum à la fois

L'installation de décorations ou de signalisations fera l'objet d'une demande préalable auprès du propriétaire.

L'utilisation de clous, vis et agrafes est formellement interdite.

Les tables et chaises y compris celles de jardin seront mises à la disposition du locataire, il lui incombe de les installer, et de les **ranger propres** dans les chariots appropriés, **même si la prestation ménage a été demandée.**

Les draps sont fournis. Les lits devront être défaits et les draps pliés sur chaque lit.

La vaisselle, les produits d'entretien, les éponges, le papier hygiénique, les sacs poubelle ne sont pas fournis.

Le stationnement de véhicules dans la cour est strictement interdit {sauf pour personnes à mobilité réduite}.

Le vestiaire n'est ni surveillé ni fermé.

Le propriétaire ne peut être tenu pour responsable des vols et dégradations survenus sur le parking de stationnement, l'ensemble des locaux et les abords extérieurs.

Le locataire est tenu de s'assurer de la fermeture de toutes les grilles et tous les locaux et d'éteindre les lumières lorsqu'il s'absente du gîte et de la salle de réception.

Les enfants mineurs sont sous la responsabilité de leur parent ou tuteur. Le propriétaire décline toute responsabilité en ce qui concerne leur surveillance à l'intérieur ou à l'extérieur du domaine.

Le locataire est tenu de signaler au moment de l'état des lieux du Domaine de la Ferme de Grisien, tout manquement en matière de sécurité ou d'hygiène qu'il pourrait constater.

L'accès du Domaine de la Ferme de Grisien est interdit aux animaux de compagnie, exception faite des chiens d'accompagnement des personnes mal voyantes.

Dans le cadre de la loi sur les libertés individuelles, le locataire devra informer l'ensemble des personnes de la présence d'une vidéosurveillance sur l'extérieur du site.

CONDITIONS FINANCIERES DU CONTRAT DE LOCATION

Récapitulatif du contrat pour la location n° _____

du :/...../..... au/...../.....

Location de la salle : €

Location du gite 1 : €

Location du gite 2 : €

Soit un total de : €

Echéancier

1/3 à la signature : € le : .../...../.....

1/3 six mois avant la date de la réception : € le : .../...../.....

1/3 trois mois avant la réception € le : .../...../.....

Date signature du contrat :/...../.....

Le Régisseur,

M.Damien LEJEUNE pour le
Domaine de la Ferme de Grisien

Les Locataires,

Nom :
Tel Mail :

Nom :
Tel Mail :

Signatures précédées de la mention :

Lu et approuvé, Bon pour accord